

Participation du public

Synthèse des observations

**Demande de déclaration d'intérêt général des travaux de renaturation
des Gravières de Chauttes à Ambert et de Legat à Job,
déposée par le syndicat mixte du parc naturel régional du Livradois-Forez, en décembre 2022.**

La participation du public prévue conformément à l'article L. 120 - I et II du code de l'environnement dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public, défini à l'article 7 de la charte de l'environnement, relative à la demande de déclaration d'intérêt général 2022 de travaux sur le bassin versant de la Dore, a eu lieu du 13 février 2023 au 10 mars 2023 (26 jours) sur le site internet des services de l'État du Puy-de-Dôme.

A l'issue de cette consultation, aucun avis n'a été reçu à la direction départementale des territoires (DDT), service eau, environnement et forêt.

Le Président de la formation Grand cycle de l'eau du syndicat mixte du parc naturel régional du Livradois-Forez a été consulté par courrier du 30 mars 2023, pour avis, sur le projet d'arrêté préfectoral. Son représentant a demandé par message électronique du 3 avril 2023 que le délai de réalisation des travaux soient décalés d'un mois, soit jusqu'à la fin du mois d'octobre 2023. La demande a été acceptée.

L'arrêté préfectoral déclarant d'intérêt général les travaux, objet de la demande, est proposé à la signature du Préfet du Puy-de-Dôme.

En application de l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement, la présente note synthétique doit être rendue publique sur le site internet des services de l'État du Puy-de-Dôme, pendant une durée minimale de trois mois.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,

La chef du service eau, environnement et forêt


Mireille FAUCON